

## ARRÊTÉ N°129 / 2020

### Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Monsieur David BELENUS en sa qualité d'ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Considérant le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Davis BELENUS, au poste d'adjoint au maire en date du 25 mai 2020 ;

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1

A compter du 03 juin, Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signatures à Monsieur David BELENUS, en sa qualité d'adjoint, pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant **LES MOBILITÉS, L'ÉCOLOGIE, LA BIODIVERSITÉ, et LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.**

Cette délégation se détaille ainsi :

- Coordination de la politique de déplacement : Plan de Déplacements Urbains (PDU), LIEN, Contournement Ouest de MONTPELLIER (COM), plan général de circulation, offre de stationnement, déplacements doux et modes actifs, (Plan vélo, cheminements piétons, ....) coulées vertes, promenades, relations avec la TAM, MODULAUTO ;
- Pilotage de la politique d'éco-mobilité ; plan de mobilité de l'entreprise Mairie de JUVIGNAC, plan de mobilité « inters entreprises » ;
- Coordination de la politique de développement durable : qualité de l'air, énergies renouvelables, suivi du plan climat, optimisation des déchets issus des services municipaux (Bio déchets, déchets verts, cycle de vie des déchets, ...) ;
- Coordination de la politique en faveur de la transition énergétique locale : « Juvignac territoire à énergie positive », énergie photovoltaïque, certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- Coordination de la politique de management des énergies (chasse au gaspillage), maîtrise d'usage (MU) au sein des bâtiments communaux ;
- Coordination du Programme d'Intérêt Général (PIG) - « Rénover pour un habitat durable et solidaire » ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le 11/06/2020

ID : 034-213401235-20200603-2020\_129-AI

- Coordination de la politique de préservation et de promotion de la biodiversité : l'arbre dans la ville, le permis de végétaliser, les ripisylves de la MOSSON ;
- Pilotage du projet de création de sentiers de randonnée en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) de l'Hérault ;
- Pilotage de la mission « Temps de la ville » ;
- Coordination de la politique d'apaisement de la ville, via les dispositifs de lutte contre les nuisances sonores, la vitesse excessive en ville ;
- Pilotage des politiques de prévention et de sécurité routière.

En cas d'empêchement ou d'absence, Monsieur Davis BELENUS sera remplacé par l'adjoint délégué suivant, conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.

**ARTICLE 2** : Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

**ARTICLE 3** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions Monsieur David BELENUS.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Fait à Juvignac le 03 juin 2020.

L'adjoint au Maire,

  
David BELENUS

Le Maire,

  
  
Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 05.06.2020

Publication

le 11.06.2020

Notifié à l'Élu le : 11. Juin 2020

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6, rue Pitot - 34000 MONTPELLIER) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*